

Plusieurs évêques du monde catholique ont adressé récemment à N. T. S. P. le pape Léon XIII une supplique demandant que tous les fils de l'Eglise qui, en cette année dont le cours s'achève, ont célébré unanimement et par tous les pays, avec une si grande ardeur d'affection et de piété, le jubilé sacerdota. de Sa Sainteté se réunissent de nouveau dans une commune action de grâces envers le Sacré-Cœur de Jésus, afin d'attirer sur tous les abondantes effusions de la miséricorde divine.

Sur le rapport du soussigné, secrétaire de la congrégation des saints Rites, Sa Sainteté ayant obtempéré à ses supplications et à ses vœux, qui témoignent excellentement d'une insigne piété envers Dieu et d'un filial dévouement envers le vicaire de Jésus-Christ sur la terre, a daigné déclarer qu'elle approuvait hautement et recommandait : que, afin d'honorer le divin Cœur, le dernier jour du prochain mois de décembre, dans toutes les églises métropolitaines, cathédrales, collégiales, paroissiales et les autres où, du consentement des révérendissimes Ordinaires, on voudra le faire, le très saint Sacrement demeure exposé pendant un certain espace de temps à l'adoration publique des fidèles ; que, dans ces mêmes églises, on récité cinq dizaines du Rosaire de la bien heureuse Vierge Marie, et qu'après le chant de l'hymne ambrosienne et du *Tantum ergo*, les oraisons *Deus cujus misericordix, Concedo nos*, et les collectes pour le Pape et pour l'Eglise, la bénédiction du saint Sacrement soit donnée au peuple.

A tous les fidèles qui, après s'être confessés et avoir reçu la sainte communion, assisteront pieusement à cet exercice public et prieront avec foi et confiance le très doux Cœur de Jésus en action de grâces, comme il vient d'être dit, et pour la tranquillité et la paix de notre sainte mère l'Eglise et du Siège apostolique, ainsi que pour la conversion des pécheurs, le très Saint-Père accorde bienveillamment une indulgence plénière dans la forme accoutumée de l'Eglise, applicable aussi aux âmes du purgatoire.

Quant à la demande présentée en même temps par les mêmes évêques à l'effet d'élever, dans toute l'Eglise, la fête annuelle du Sacré-Cœur de Jésus au rite double de première classe, Sa Sainteté s'est réservé l'affaire.

En la solennité de la Toussaint, le 1er novembre 1888.

A. Cardinal BIANCHI,
préfet de la sacrée congrégation des Rites,

LAURENT SALVATI,
secrétaire de la S. C. des R.